

Projet Associatif

2026 – 2030

L'APA JH Sarthe-Mayenne

L'inclusion en mouvement, l'engagement en action

Sommaire

 Édito du Président

 Présentation de l'association

 Méthode d'élaboration

 Bilan du projet précédent

 Axe 1 : Militer, gouverner et gérer

 Axe 2 : Accompagner les parcours

 Feuille de route & Pilotes

Édito du Président

Notre projet associatif 2026-2030 s'inscrit pleinement dans la continuité de l'histoire et des valeurs portées par l'APAJH Sarthe-Mayenne. Il affirme avec clarté des priorités essentielles, notamment le développement de l'autodétermination des personnes accompagnées, le renforcement de l'accès aux droits et l'engagement actif sur le territoire en faveur d'une société toujours plus inclusive.

Forte de ses 60 années d'existence, notre association entend inscrire sa réflexion dans une lecture attentive et une analyse des évolutions du contexte national et des politiques publiques. Cette démarche vise à adapter notre organisation et à poursuivre la transformation de notre offre de services, afin de mieux répondre aux besoins, attentes et aspirations des personnes qu'elle accompagne.

Fondé sur les principes républicains et les valeurs fondatrices — citoyenneté, laïcité et solidarité — ce projet s'appuie sur le bilan du précédent, dont certaines actions sont reconduites. De par sa méthodologie, il résulte d'une démarche collaborative.

Si vous souhaitez découvrir comment l'APAJH Sarthe-Mayenne s'engage concrètement à développer ses priorités, je vous invite à poursuivre votre lecture. Vous pourrez ainsi nourrir votre curiosité en explorant nos priorités, nos orientations et la feuille de route ambitieuse mais réaliste qui guidera nos actions jusqu'en 2030. Acteur territorial gestionnaire d'une offre de services, notre enjeu pour les 5 années à venir sera de concilier notre engagement militant avec nos responsabilités d'employeur de plus de 300 collaborateurs qui accompagnent un millier de personnes en situation de handicap.

— *Le Président, APAJH Sarthe-Mayenne*



Affiliée à la Fédération APAJH, vous pouvez consulter le site : <https://www.apajh.org>
Découvrez le projet associatif 2025-2030 en scannant ce QR Code :



L'Association : Valeurs & Structure



Missions & Valeurs

- Défendre les droits et la citoyenneté
- Promouvoir l'inclusion & l'autodétermination
- Soutenir la laïcité, la solidarité

Fonctionnement statutaire

- **AG** : Instance souveraine
- **CA** : Orientations stratégiques
- **Bureau** : Pilotage politique
- **Commissions** :
 - Alerte
 - Communication
 - Financière et patrimoine
- **DG** : Pilotage opérationnel

Territoire bi-départemental, rural et urbain

Un ancrage fort en **Sarthe (72)** et pertinent en **Mayenne (53)** pour répondre aux besoins et souhaits des personnes tout au long du parcours de vie à partir d'une offre diversifiée et une dynamique partenariale soutenue.

Une démarche participative

Accompagné par le CREAL, le projet associatif 2026-30 est le résultat de l'intelligence collective :

- ✓ Comité de Pilotage (COPIL) : 3 séances de travail
- ✓ Enquête en ligne portant sur le bilan et les orientations futures (156 répondants : 109 professionnels, 27 personnes accompagnées, 8 administrateurs, 12 adhérents, 14 représentants des CVS)
- ✓ Entretiens CSE en plénière
- ✓ Groupes de travail comprenant administrateurs, personnes accompagnées et proches, professionnels (40 participants)
- ✓ Consolidation et relecture partagée
- ✓ Validation en AG le 30 juin 2026

BILANS CROISÉS

Projet associatif 2018-2025

Le bilan s'apprécie en tenant compte :

- **Des tendances issues de l'enquête.** Les 156 répondants ont l'occasion d'apporter leur appréciation à la question suivante : « **les objectifs du précédent projet associatif ont-ils été atteints ?** », pour chacune des 8 thématiques.
- **Des objectifs** et actions réalisées **dans le cadre du CPOM** viennent compléter l'approche consultative de l'enquête.

L'offre de service de l'association n'a cessé d'évoluer, les actions réalisées listées ici en témoignent. Au quotidien les professionnel(le)s ont intégré à leurs pratiques la place des personnes accompagnées, leur pouvoir d'agir, ainsi que des méthodes d'accompagnement tournées vers l'inclusion, qu'il s'agisse de l'activité professionnelle ou sa préparation, de la scolarité, de la culture, du sport, de la vie citoyenne, de la santé... La Haute Autorité de Santé souligne, dans le cadre de l'évaluation, la qualité de l'accompagnement proposé, nous invitant toutefois à plus de formalisation.

Bilan 2018–2025 : Les tendances issues de l'enquête

Droit et autodétermination des personnes accompagné :

- 4 sur 10 estiment les objectifs en partie ou totalement atteints,
- 3 à 10% pas atteints,
- Et 35 à 50 % estiment que c'est mieux, il faut continuer.

Parcours de vie et qualité des réponses :

- 65% estiment les objectifs en partie ou totalement atteints,
- 1 sur 5 pas atteints,
- Et 10% ne se prononcent pas.

Partenariats :

- 65% estiment les objectifs en partie ou totalement atteints,
- 1 sur 5 pas atteints,
- Et 10% ne se prononcent pas.

Vie associative et responsabilité sociale :

- 10% estiment les objectifs en partie ou totalement atteints,
- 12 à 19% pas atteints,
- Et 4 sur 10 ne se prononcent pas.

Représentation et plaidoyer :

- 72% estiment les objectifs en partie ou totalement atteints,
- 9% pas atteints,
- Et 13 à 19 % ne se prononcent pas.

Gestion des ressources et qualité de vie au travail :

- 1 sur 5 estiment les objectifs en partie ou totalement atteints,
- 8 à 18% pas atteints,
- Et 18% ne se prononcent pas

Gestion administrative, financière et logistique :

- 3% estiment les objectifs en partie ou totalement atteints,
- 28% pas atteints,
- Et 17 à 31% ne se prononcent pas

Activité commerciale :

- 1 sur 5 estiment les objectifs en partie ou totalement atteints,
- 66% estiment que c'est mieux il faut poursuivre,
- 14% pensent qu'ils ne sont pas atteints.

Bilan des objectifs du CPOM 2021-25

Répondre aux besoins territoriaux et adaptation des parcours (Enfance-Jeunesse)

- **Inclusion scolaire accrue** : Augmentation continue des jeunes accompagnés en inclusion en classe externalisée. Renforcement des actions inclusives.
- **Expertise sensorielle consolidée** : Accueil pérenne et adapté à l'IME des jeunes présentant une déficience sensorielle doublée d'une déficience intellectuelle (situations de handicap rare), soutenu par une montée en compétences en Langue des Signes Française.
- **Dispositifs de Gestion des Listes d'Attente** : Déploiement réussi de 3 offres distinctes (GLA TSL 72, GLA 53 TSL et DA, et GLA 72) Généraliste apportant des réponses concrètes aux familles sans création de places.
- **Déploiement de l'Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation** : La fonction ressource TSL s'est structurée pour devenir une EMAS TSL départementale en Sarthe.
- **Insertion des 16-25 ans** : Ouverture et extension du SESSAD Pro (DV, DA et TSL) pour des jeunes en risque d'isolement social. Implication du SAPFI auprès de la plateforme d'emploi accompagné portée par l'ADAPT.

Restructurer l'offre adulte, habitat et coordination du soin

- **Transformation de l'offre d'habitat** : Relocalisation des 20 locataires vers des habitats inclusifs et fermeture définitive du Foyer d'Hébergement de Saint-Calais au 31 décembre 2025.
- **Expertise sensorielle en développement pour les adultes** : Création du premier SAVS surdités et troubles du langage en Mayenne, venant compléter le précédent développement du PCPE 16-25 ans surdités et troubles du langage en Mayenne.
- **Création de la fonction de Coordination du Soin** : Implantation d'un poste associatif transversal qui a grandement sécurisé le circuit du médicament, fluidifié les liens avec le secteur sanitaire.
- **Passage à une autorisation unique** ESAT KALISTA pour les 4 sites ESAT de l'association, optimisant la fluidité des parcours et l'ancrage économique de la marque, vente et relocalisation du site calaisien. Réorganisation soutenue par le plan de transformation des ESAT. Passage à une autorisation unique pour le SAVS départemental et le FHSA départemental.

Bilan des objectifs du CPOM 2021-25 suite...

Bientraitance, démarche qualité et maîtrise des risques

- Création en 2023 d'un guide de **prévention de la maltraitance** entièrement traduit en Facile à Lire et à Comprendre (FALC).
- **Cartographie des risques** de maltraitance : démarche engagée avec Qualirel Santé et déploiement en cours.
- **Professionnalisation** : sessions régulières de formation menées auprès des équipes, notamment co-animées par des avocates sur les volets juridiques et éthiques.
- Création d'une mission « **Hygiène, Sécurité et Environnement** ».
- Sécurisation de l'**infogérance informatique** en prévention du risque et recherche qualitative.
- Mise en place d'un **DUI** pour tous les ESMS.
- Suivi et accompagnement des évaluations de la totalité des ESMS.

Performance sociale et Qualité de Vie au Travail (QVT)

- Indicateurs de **santé au travail très favorables** : le taux d'absentéisme au sein de l'association reste très nettement inférieur à la moyenne nationale du secteur médico-social.
- **Baisse de la sinistralité** : diminution drastique du nombre d'incidents SST (Santé et Sécurité au Travail).
- **Dialogue social et gouvernance collaborative** : structuration pérenne d'une commission QVT associant directions et représentants du personnel sur la base d'un diagnostic partagé. Révision régulière de l'accord d'entreprise, en particulier sur le télétravail. Recherche de solutions périphériques au salaire afin de développer l'attractivité de l'association.
- Renforcement de l'**axe formation** à l'appui d'un Plan de Développement des Compétences triannuel valorisant les formations collectives et thématiques prioritaires.
- Mise en place de la négociation de la GPEC.
- Mise en place d'un outil de gestion du temps de travail pour tous les professionnels.
- Renégociation au mieux disant du contrat de mutuelle santé et de prévoyance, à l'avantage des salariés.
- Lancement des travaux du **schéma directeur immobilier**.
- Recherche et mise en place de **solution de sécurisation** des achats et dépenses courantes en ESMS.
- Mise en place de la dématérialisation des flux financiers.
- Politique RGPD aboutie et fonctionnelle.
- Optimisation de la **totalité des marchés**, y compris d'énergie.

2 axes clés pour piloter le projet associatif 2026-2030

Axe 1 : Militer, gouverner et gérer

Axe 2 : Accompagner les parcours

et 10 orientations stratégiques pour guider l'action

Axe 1 : Militer, gouverner et gérer

1. En qualité de Militant

Influence et gouvernance

- Promouvoir les droits tels qu'affirmés par la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées
- Dynamiser les instances de participation
- Sécuriser la gouvernance associative
- Défendre les valeurs du mouvement APAJH

2. En qualité de Gestionnaire

Acteur d'un secteur en mutation

- Anticiper les évolutions réglementaires
- Accompagner le changement pour tous les professionnels
- Conforter les ambitions inclusives
- Engager une réflexion patrimoniale stratégique

3. En qualité d'Employeur

Attractivité et fidélisation

- Valoriser les expertises métiers
- Renforcer l'image employeur
- Déployer la démarche RSE
- Consolider la politique qualité globale & de gestion des risques

4. En qualité d'Acteur Territorial

Répondre aux besoins locaux

- Soutenir et défendre les mobilités inclusives des personnes
- Renforcer les dynamiques partenariales
- Coconstruire sur des valeurs partagées
- Consolider la visibilité de l'APAJH 72-53

Axe 2 : Accompagner les parcours

1. Promouvoir la bientraitance

Articuler pouvoir d'agir & Sécurité

- Garantir et développer les espaces de parole dans les ESMS
- Généraliser la Communication Alternative Améliorée pour chacun
- Harmoniser les procédures de plaintes et réclamations

2. Faciliter l'accès aux soins

Garantir l'accès aux soins pour chacun

- Maintenir une politique d'alerte sur les déserts médicaux de la Sarthe et de la Mayenne
- Sensibiliser les professionnels de santé externes aux besoins des personnes accompagnées
- Renforcer la coordination des soins interne

3. Agir pour la santé mentale & Bien-être

Faire de la santé mentale une priorité

- Prévenir l'isolement et favoriser la qualité de vie en s'appuyant sur les ressources locales
- Soutenir l'exercice des droits à la VIAS
- Former les professionnels de l'association aux enjeux de la santé mentale
- Renforcer les partenariats spécialisés

4. Renforcer la participation des personnes accompagnées

Renforcer le pouvoir d'agir dans l'organisation

- Essaimer la participation aux recrutements des professionnels
- Développer la participation aux groupes de travail associatifs
- Développer les formations croisées (Professionnels / Usagers)

Axe 2 : Accompagner les parcours (fin)

5. Soutenir et accompagner les aidants

Faciliter le maintien des liens dans le respect des parcours et des choix personnes

- Accompagner les personnes et les aidants vers les transitions clés du parcours
- Renforcer l'information et la compréhension des aidants sur les ressources disponibles

6. Accès au numérique

Miser sur les capacités d'apprentissage et les renforcer

- Déployer une politique numérique protectrice et former aux usages et aux risques
- Partager l'information et la connaissance des enjeux numériques
- Soutenir la pair-aidance dans le champ du numérique

FEUILLE DE ROUTE ASSOCIATIVE

Axe 1 : Militer, gouverner et gérer

2026

2027

2028

2029

2030

INFLUER ET GOUVERNER

- Promouvoir les droits tels qu'affirmés par la CIDPH
- Dynamiser les instances de participation
- Sécuriser la gouvernance associative

ENGAGER LES MUTATIONS

- Anticiper les évolutions réglementaires
- Accompagner le changement pour tous les professionnels
- Conforter les ambitions inclusives
- Engager une réflexion patrimoniale stratégique

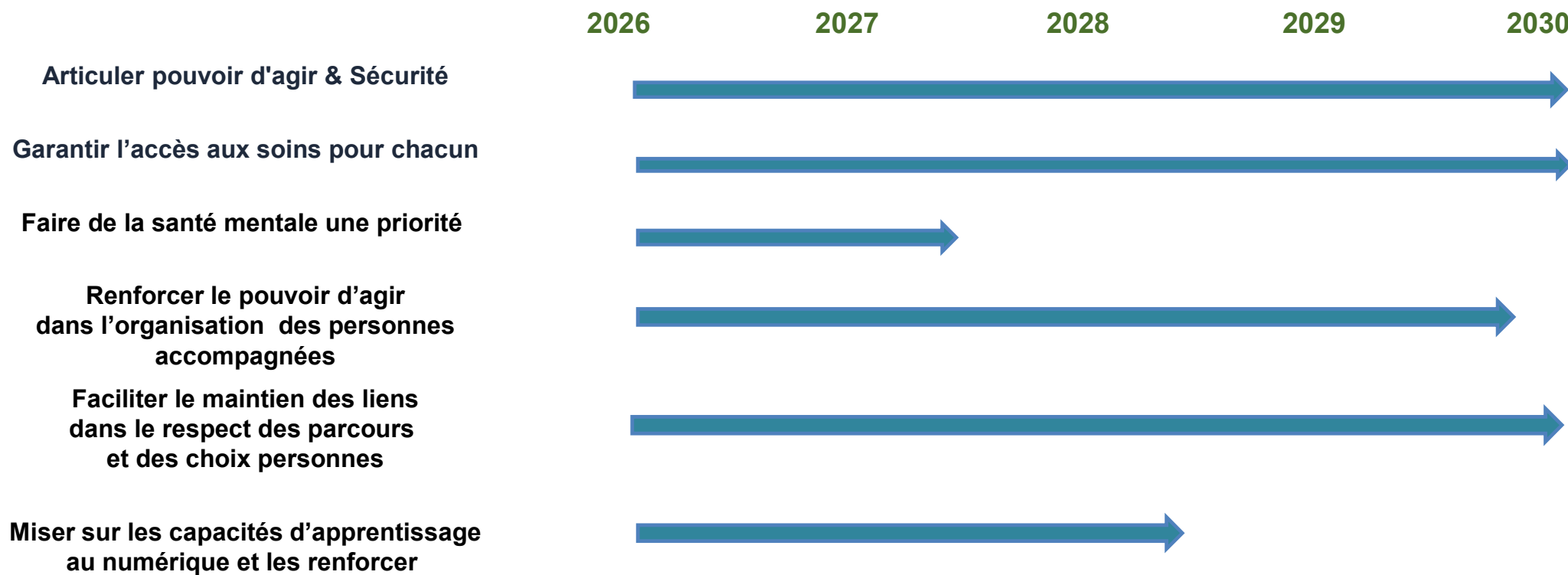
ATTIRER ET FIDELISER

- Valoriser les expertises métiers
- Renforcer l'image employeur
- Déployer la démarche RSE
- Consolider la politique qualité globale & de gestion des risques

REPENDRE AUX BESOINS LOCAUX

- Soutenir et défendre les mobilités inclusives des personnes
- Renforcer les dynamiques partenariales
- Coconstruire sur des valeurs partagées
- Consolider la visibilité de l'APAJH 72-53

Axe 2 : Accompagner les parcours



Feuille de Route : Pilotage global

